



*Le Maire*

*Ville de Dijon*

*Palais des Etats de Bourgogne*

Réf. : 051117-46 FR/LG/IM

Dijon, le 17 novembre 2005

Madame la Présidente,

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention de vos différentes correspondances relatives à l'organisation d'une votation citoyenne à Dijon au mois de décembre 2005.

Je tiens à vous indiquer tout d'abord que, comme vous, je défends bien évidemment, le droit de vote des résidents étrangers non ressortissants de l'union européenne, droit qui me semble être une condition sine qua non à l'amélioration de notre vie en société.

A Dijon, Nous avons depuis quatre ans donné un élan sans précédent à la démocratie locale avec notamment la création de conseils de quartier. Ceux-ci comme vous le savez sont ouverts à tous. S'agissant des candidatures, j'ai souhaité que toute personne étrangère puisse se porter candidate à la condition qu'elle réside à Dijon depuis plus de 3 ans (délibération du conseil municipal du 27 septembre 2004).

Je souhaite qu'au niveau de l'Etat, aussi, tout soit fait pour renforcer les liens de confiance entre les élus et les citoyens. Cela passe effectivement par l'instauration du droit de vote des résidents étrangers. C'est une exigence collective qui se justifie d'autant plus que chaque citoyen doit avoir la possibilité d'intervenir dans des choix qui ont des conséquences sur sa vie quotidienne.

Je vous rappelle qu'en 2002, le gouvernement de Lionel Jospin avait fait une proposition pour instaurer le droit de vote des étrangers aux élections locales à l'Assemblée Nationale qui l'avait adoptée. Une partie du chemin est donc fait. Il reste au gouvernement actuel de poursuivre celui-ci. Aujourd'hui la réponse est donc avant tout institutionnelle puisqu'il revient au Président de la République d'inscrire de nouveau à l'ordre du jour du Sénat la discussion sur ce texte.

Cependant, j'ai un avis réservé sur l'organisation de l'événement dont vous m'avez fait part. En effet, il me semblerait plus judicieux d'organiser un débat public sur cette question avec les différents acteurs politiques, associatifs et syndicaux afin de saisir le Président de la République et les parlementaires UDF-UMP. Ces derniers doivent mettre leurs actes en accord avec leurs déclarations. Même si je ne sous-estime pas la portée d'une mobilisation citoyenne, il me paraît indispensable de faire en sorte que celle-ci s'adresse directement aux plus hautes instances de l'Etat qui elles seules, détiennent le pouvoir de prendre une telle décision que nous appelons de nos vœux.

Aussi, je me tiens à votre disposition pour étudier d'autres modalités de mobilisation sur cette question.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

François REBSAMEN

Madame Dominique CLEMANG

Présidente de la Ligue des Droits de l' Homme, Section Dijon

Hôtel des sociétés

7 rue du Docteur Chaussier

21000 DIJON